

21
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON
VILLE DE LYON

PENTES CROIX-ROUSSE

Juin 1989



OPERATION DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

I - PRESENTATION

1.1. Pourquoi une opération de développement social sur les Pentes de la Croix-Rousse ? Les enjeux d'une ville solidaire

La Ville de Lyon et la Communauté Urbaine sont à ce jour engagées dans la politique de développement social des quartiers sur des sites internes à la ville : Lyon 8ème - Mermoz États-Unis - Lyon 9ème - La Duchère. De même, la Courly et les communes périphériques sont engagées dans cette politique à Vénissieux Les Minguettes et à Vaulx-en-Velin. Ces sites sont constitués par des ensembles HLM de taille importante, construits dans les années 60/70.

Le "rattachement" de ces quartiers à la ville, par des opérations d'aménagement urbain et par des politiques sociales et de formation appropriées, est un enjeu pour le développement de Lyon et son agglomération.

Mais le succès de cette politique ne passe pas uniquement par des actions sur les sites eux-mêmes, il implique également que soit prise en compte la fonction résidentielle des quartiers centraux.

La diversité sociale du centre, sa vocation résidentielle encore affirmée, sont aussi les garanties d'une ville équilibrée.

C'est à ce titre que les pentes de la Croix-Rousse représentent un enjeu important :

- * celui d'un site central dont la fonction sociale est très marquée (revenu moyen annuel le plus faible des arrondissements de Lyon), confronté aujourd'hui au développement intensif des investissements privés, et qui doit rester un lieu d'insertion véritable des différents groupes sociaux qui y résident
- * celui d'un quartier qui a un impact touristique certain dans l'agglomération et qui a besoin pour mieux fonctionner d'améliorer son environnement physique : cheminements, traboules, .

L'interruption des actions d'accompagnement social liée à la fin des OPAH (1985) a créé un vide sensible au moment où l'effet des actions publiques (OPAH, ZAC multisite, ZAC Saint-Vincent) suscite un développement rapide de l'action privée (300 logements concernés par des AFUL depuis la mise en place du PRI en 1986).

L'objectif poursuivi à travers la définition d'une opération de développement social, serait à la fois de maintenir la fonction sociale du secteur, en assurant la cohérence entre les interventions publiques et l'initiative privée, d'améliorer l'environnement, de valoriser le patrimoine et de développer une véritable politique d'insertion socio-économique.

(1) périmètre de restauration immobilière